Nations Unies E/CN.7/2006/7

Conseil économique et social

Distr.: Générale
12 janvier 2006

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants
Quarante-neuvième session
Vienne, 13-17 mars 2006
Points 3 et 6 b) iii) de l'ordre du jour provisoire*
Trafic et offre illicites de drogues: Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution

Débat thématique: Le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et l'affirmation du développement alternatif comme question intersectorielle

Le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et l'affirmation du développement alternatif comme question intersectorielle

Rapport du Directeur exécutif**

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1	3
II.	Le rôle de catalyseur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le développement alternatif	2-29	3
	A. Prévention de la réapparition de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites	3-6	3
	B. Intégration de la lutte contre la drogue en tant que question intersectorielle	7-10	5
	C. Une approche globale du développement économique et social en général	11-15	5
	D. Protection de l'environnement	16-19	7

* E/CN.7/2006/1.

** Le présent rapport tient compte des consultations récentes.

V.06-50113 (F) 020206 030206

	E.	Une approche équilibrée	20	8
	F.	Autonomisation des communautés et intégration de la problématique hommes-femmes	21-23	8
	G.	Partenariats avec le secteur privé	24-28	9
	H.	Renforcement des capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	29	11
III.		Conclusions	30-37	11
IV.		Recommandations	38-49	12

I. Introduction

1. La situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 48/9 de la Commission des stupéfiants apparaît comme généralement positive dans le contexte d'une diminution des ressources financières et de la conjoncture politique mondiale actuelle. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a exploité la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance que revêt le développement alternatif, spécialement s'agissant de promouvoir une réduction durable de la culture des plantes servant à fabriquer des drogues illicites. À cette fin, l'Office a entrepris des activités visant à intégrer les efforts de lutte contre les cultures illicites aux efforts et aux programmes des États Membres, des organisations internationales et des institutions de développement, a exécuté un certain nombre de projets de développement tendant à améliorer la situation socio-économique des cultivateurs tout en essayant de réduire les cultures illicites et a resserré ses relations avec le secteur des entreprises et la société civile afin de faciliter l'application des recommandations formulées dans la résolution 48/9.

II. Le rôle de catalyseur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le développement alternatif

2. L'ONUDC a axé le plus gros de ses efforts sur le rôle de catalyseur qu'il joue en s'employant à mobiliser de la part des organismes nationaux de lutte contre la drogue un engagement politique et un soutien accru en faveur du développement alternatif. Dans ce but, considéré comme un aspect capital de son mandat, l'ONUDC s'attache par le biais de son réseau de bureaux extérieurs, essentiellement au moyen de la fourniture d'une assistance technique et d'un financement visant à renforcer les capacités nationales, à faire en sorte que les États Membres continuent de développer le cadre politique et financier nécessaire pour entreprendre des activités de développement alternatif dans le contexte des programmes nationaux de développement de caractère plus général. L'Office a apporté une contribution majeure à la formulation des politiques relatives au contrôle des drogues en général et aux politiques de développement alternatif en particulier, notamment en Bolivie, au Myanmar, au Pakistan, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, entre autres.

A. Prévention de la réapparition de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites

3. La culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites est une activité qui peut changer très rapidement, ce dont l'ONUDC est tout à fait conscient. Aussi l'Office non seulement cible ses efforts sur les régions où existent ou existaient précédemment de telles cultures, mais a commencé à accorder une attention accrue aux régions qui jouxtent les zones de cultures illicites pour empêcher une expansion ou une réapparition de ces cultures et aussi pour dissuader les migrations de travailleurs vers les régions où sont cultivées ces plantes. Par le passé, ces questions ont constitué une pierre d'achoppement pour les activités d'élaboration et d'évaluation des programmes. Au Myanmar, l'ONUDC s'emploie à promouvoir un développement alternatif "préventif" et, au cours des dix dernières années, l'Autorité

Wa a proclamé plusieurs districts comme étant essentiellement exempts d'opium. (Le district est l'une des principales circonscriptions administratives de l'Autorité Wa et regroupe en moyenne une cinquantaine de villes et de villages et quelque 8 000 habitants. Le peuple Wa constitue le principal groupe ethnique dans la Zone spéciale Wa No. 2, et l'Autorité Wa jouit de l'autonomie administrative concernant les questions locales dans les Zones spéciales.) Le projet fournit une assistance aux districts du sud de la région Wa depuis son lancement, en 1999, et à ceux du nord de la région depuis 2004. Fin juin 2005, des activités de développement alternatif préventif avaient été entreprises dans l'ensemble de la zone couverte par le projet car, si celle-ci sera bientôt débarrassée de l'opium, le risque subsiste que la culture du pavot à opium reprenne. Le résultat du projet est que, dans certains villages, les résidents peuvent aujourd'hui opter pour un certain nombre d'activités viables permettant de remplacer tout au moins en partie le revenu qu'ils tiraient précédemment de la production d'opium (par exemple riziculture irriguée, production de graines oléagineuses, élevage et nouveaux types de cultures). En outre, les activités menées dans le cadre du projet ont débouché sur des améliorations dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il est probable que cette approche suscitera un intérêt croissant au cours des prochaines années.

4. En Équateur, le gouvernement continue de rechercher un appui de la communauté internationale pour élaborer et financer des projets de développement alternatif préventif dans la région de la frontière nord du pays dans le cadre de sa stratégie nationale de développement alternatif préventif.

5. Par l'entremise de son Centre régional en Thaïlande et dans le contexte d'une réduction des superficies cultivées de pavot à opium, l'ONUDC continue, dans le cadre de son projet intitulé "Collaboration régionale dans le domaine du développement alternatif à assise communautaire afin d'éliminer la production d'opium dans le sud de l'Asie" (AS/RAS/H84), de dialoguer avec les pays de la région qui ont éliminé la culture du pavot à opium. En l'occurrence, l'Office s'emploie principalement à resserrer la collaboration et la coopération transfrontière en matière de développement alternatif ainsi qu'à améliorer les capacités nationales et les systèmes d'échanges d'informations.

6. Au cours des quelques dernières années, grâce au programme d'éradication et aux activités de développement alternatif, la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites en Colombie s'est déplacée vers des régions où prédominaient jusqu'alors des cultures licites traditionnelles. De ce fait, l'ONUDC a élargi son programme de développement alternatif pour prévenir la réapparition et/ou l'expansion des cultures illicites et a accordé une attention accrue à l'impact du déplacement d'une grande proportion de la population rurale. En Colombie, il y a apparemment plus de 1 million de personnes déplacées par la violence, et ce phénomène affecte jusqu'à 75% des municipalités colombiennes. Pour le combattre, l'ONUDC appuie activement le programme de familles de gardes forestiers en mettant en œuvre et en suivant des projets productifs (COL/E45 et COL/H48). Selon les informations recueillies sur place, 52% des familles participantes étaient précédemment impliquées sous une forme ou sous une autre dans la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les 48% restants, sans se livrer à de telles cultures, étaient considérées comme exposées au risque de s'y trouver impliquées. Grâce au programme de gardes forestiers, les cultivateurs se livrent aujourd'hui à des activités visant à améliorer la qualité de leurs terres, à accroître le

rendement des cultures et à intégrer aux projets des activités de valorisation de la production.

B. Intégration de la lutte contre la drogue en tant que question intersectorielle

7. Il ressort de l'analyse des efforts dont ont rendu compte les États Membres que la lutte contre la drogue, y compris la promotion du développement alternatif, continue d'être intégrée peu à peu en tant que question intersectorielle d'importance majeure aux programmes nationaux de développement socio-économique mais qu'il est poursuivi en dehors du cadre constitué par ces programmes des interventions et des projets isolés qui pourraient être améliorés s'il existait une coordination plus étroite entre les donateurs, les agents d'exécution des projets et les organismes de contrepartie.

8. Les éléments des stratégies de développement alternatif ne sont toujours pas intégrés de façon satisfaisante aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Le fait que certains pays où sont cultivées des plantes servant à fabriquer des drogues illicites n'ont pas élaboré de stratégies nationales de réduction de la pauvreté ou ne mettent pas l'accent sur ce type de cultures dans leurs négociations avec les institutions financières internationales est particulièrement préoccupant à cet égard.

9. L'ONUDC est fermement convaincu qu'il faut faire admettre que le développement alternatif est une question intersectorielle qui appelle une large approche concertée de la part de tous les États Membres, des organismes internationaux et nationaux de développement, des organisations internationales et régionales, des institutions financières internationales et de la société civile si l'on veut qu'il soit pleinement couronné de succès. L'ONUDC a mené un vaste effort de plaidoyer dans ce sens en 2005 et a l'intention de continuer de mettre cette question au premier plan de ses négociations en 2006.

10. Pour mobiliser une attention et un appui accrus en faveur du développement alternatif, l'ONUDC s'est mis en rapport avec la Banque interaméricaine de développement afin de resserrer la coopération au niveau du terrain et n'a cessé de travailler pour pouvoir avoir accès au Fonds multilatéral d'investissements de la Banque. Deux initiatives intéressant la Banque interaméricaine de développement sont à l'étude devant son Conseil d'administration.

C. Une approche globale du développement économique et social en général

11. Les projets de développement alternatif réalisés par l'ONUDC en République démocratique populaire lao visent tous, témoignage du désir de l'Office d'appuyer un large développement rural, à soutenir les programmes d'enregistrement des titres de propriété foncière et à établir des systèmes d'épargne et de crédit au niveau des villages. L'étude du cas du projet de développement alternatif dans la région de Sam Neua (LAO/D35) a été mise en exergue lors de l'exposition sur le microfinancement qui a eu lieu à Vienne au début de 2005. La même année, c'est un comité villageois de développement de la région de Ban Tabong qui a été lauréat du

prix décerné par l'Organisation des Nations Unies pour récompenser l'utilisation de fonds de microcrédit appuyés par des projets pour la mise en œuvre d'activités de réduction de la pauvreté. Le projet de développement alternatif entrepris par l'ONUDC dans le nord de la région de Phongsaly (LAO/01/F12) a également apporté un appui à des systèmes de microfinancement et à différentes formes de fonds renouvelables de village parmi les communautés visées par le projet.

12. Le programme entrepris au Myanmar a contribué à lancer des programmes d'épargne parmi divers groupes et villages et a également encouragé l'établissement dans d'autres villages de fonds renouvelables dont certains ont été un succès. L'ONUDC espère pouvoir élargir ses programmes et intégrer les enseignements qui ont été retirés à d'autres projets de l'Office. L'impact du programme a été significatif dans certains villages, où les habitants ont aujourd'hui accès à du riz meilleur marché, à de nouvelles variétés de semences à haut rendement, à des engrais et à des médicaments et vaccins à usage humain et vétérinaire et, dans certains cas, à un financement qui leur permet de fonder des microentreprises.

13. En ce qui concerne la propriété foncière, le programme réalisé au Myanmar a aidé l'Autorité Wa à accorder des droits d'utilisation des terres aux villageois des principaux bassins irrigués mis en valeur dans le cadre du programme (le programme Mong Kar). Le projet continuera d'appuyer l'octroi de titres de propriété foncière et de droits d'utilisation des terres aux villageois ainsi que l'inclusion de projets d'enregistrement des titres de propriété foncière dans les programmes nationaux de développement.

14. Le bureau extérieur de l'ONUDC au Myanmar est conscient de ce qu'un aspect critique de ses opérations consiste à renforcer les capacités des communautés et des institutions locales, de sorte que cela a été l'un des principaux objectifs du programme entrepris dans le pays. Certains résultats significatifs ont été obtenus. Des groupes de développement participatif ont été créés au niveau des villages et ils sont associés à tous les projets à long terme. Plusieurs groupes qui s'emploient à promouvoir le développement dans des domaines spécifiques ont été créés dans tous les villages où le programme est réalisé depuis déjà un certain temps. Ces groupes ont dispensé une formation dans différents domaines comme la santé, la médecine vétérinaire, l'agriculture, la construction de routes et l'infrastructure. Le programme a également appuyé la formation d'instituteurs dans une quarantaine d'écoles locales ainsi que des programmes d'alphabétisation des adultes et des programmes d'éducation formelle. Dans tous les districts où se trouvent des groupes qui participent au projet depuis longtemps, il existe un comité de développement actif qui est appuyé par le programme. Il est également fourni une assistance pour l'organisation de programmes de formation à l'informatique et de programmes périodiques de planification aux échelons les plus élevés de l'Autorité Wa. Le projet a eu un impact significatif dans tous les villages qui y participent depuis longtemps, dont les habitants peuvent aujourd'hui planifier et mettre en œuvre leurs propres initiatives de développement avec une assistance limitée de l'extérieur, ce qui contribue à la durabilité des activités et aide à créer un cadre d'experts potentiels et d'enseignants pouvant appuyer les efforts déployés par des communautés voisines.

15. Au Pérou, l'ONUDC s'est employé à fournir des services consultatifs aux associations d'agriculteurs et à les renforcer, et ces organisations réussissent maintenant à obtenir des crédits internationaux d'un certain nombre de banques et d'établissements de prêts pour appuyer leurs activités de commercialisation sur des

marchés spécialisés et sur des marchés où sont vendus les produits portant le label "commerce équitable". Grâce à un fonds fiduciaire établi par l'ONUDC en association avec une banque privée du pays, des crédits sont offerts aux associations d'agriculteurs pour leur permettre d'introduire des technologies de culture, de récolte et de commercialisation améliorées, ce qui facilite, dans l'immédiat et à moyen terme, la réussite des activités de développement alternatif tout en constituant un modèle pour la mise en œuvre de projets semblables dans des domaines connexes.

D. Protection de l'environnement

16. Tous les programmes et projets de l'ONUDC prennent en considération l'impact que les activités entreprises peuvent avoir sur l'environnement et comportent des mécanismes tendant à minimiser cet impact et à conserver les ressources naturelles. L'Office encourage également une utilisation rationnelle des ressources forestières dans le cadre des programmes nationaux de conservation et de gestion de l'environnement. C'est ainsi par exemple que le bureau de l'Office au Myanmar a identifié la nécessité d'élargir ses activités concernant la conservation de l'environnement. Jusqu'à présent, il a pu mener à bien de petits mais importants projets pilotes de démonstration concernant la plantation de lopins boisés de village pour conserver les forêts naturelles et l'aménagement de ceintures herbeuses et de terrasses pour conserver les sols. Il était prévu d'incorporer au programme des activités de reboisement, considérées comme revêtant une importance critique, mais cela a été compliqué par des problèmes de propriété foncière. Cependant, les efforts accrus qui sont déployés en matière de conservation de l'environnement aideront à résoudre ces problèmes et, en rehaussant la justification du projet, à accroître l'appui qui lui est apporté.

17. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a, dans le cadre du Plan Colombia, modifié le programme de développement alternatif mis au point par l'ONUDC pour la Bolivie, ce qui a conduit à regrouper le concept de développement alternatif et les initiatives de promotion de l'agriculture et de la foresterie, étant entendu qu'une distinction devait être établie entre les terres qui se trouvaient à l'intérieur ou au-delà de la "frontière agricole" du pays. Aussi l'ONUDC a-t-il entrepris de nouveaux projets de développement alternatif en encourageant la foresterie, les utilisations productives et durables du bois, les plantations commerciales et la mise en valeur productive du bois (par exemple au moyen du projet COL/H70). L'Office est conscient de ce que beaucoup d'agriculteurs ont naturellement pour vocation d'entreprendre des projets forestiers durables, de sorte qu'il continue d'apporter son plein appui au programme de familles de gardes forestiers mis sur pied par le gouvernement. L'un des problèmes qui continuent d'affecter l'impact du programme est l'absence d'enregistrement des titres de propriété foncière. En Colombie, la tendance récente a été à une concentration des terres entre les mains d'un petit nombre et à l'expulsion des petits cultivateurs vers les régions où il n'existe pas de registre foncier, ce qui a aggravé la pratique de l'abattage systématique pour la préparation des terres et s'est traduit par une érosion des sols et, d'une façon générale, une dégradation des sols.

18. Les projets de l'ONUDC au Pérou reflètent les meilleures pratiques de protection de l'environnement afin d'éviter le déboisement et de promouvoir l'agroforesterie et une exploitation rationnelle des ressources forestières. Les sous-

projets concernant la foresterie qui sont financés par le gouvernement prévoient également un effort d'enregistrement des titres de propriété foncière.

19. Les enseignements retirés aussi bien en Colombie qu'au Pérou à propos du problème et de l'impact de l'enregistrement des titres de propriété foncière seront incorporés aux projets entrepris dans d'autres pays où ce problème existe.

E. Une approche équilibrée

20. L'ONUDC est pleinement conscient de l'importance qu'il y a à trouver un équilibre entre les efforts de répression et d'interception, les campagnes d'éradication et le développement alternatif. La place qui est faite à chacun de ces éléments dans les divers programmes de l'Office dépend des circonstances, des populations cibles et de la situation locale. L'Office s'efforce de minimiser l'impact qu'ont les mesures d'éradication sur les petits cultivateurs en programmant comme il convient l'aide au développement et les activités d'éradication. Il s'efforce également de mobiliser le concours d'autres partenaires pour susciter une prise de conscience accrue de la nécessité de combiner de manière adéquate les efforts d'éradication et de répression, d'une part, et l'aide au développement, de l'autre. Il importe néanmoins de souligner que, dans certains cas, l'ONUDC n'a pas réussi à faire en sorte que certains partenaires prennent en considération l'impact qu'auraient certaines interventions multilatérales tendant à éliminer les cultures illicites s'il n'était pas simultanément organisé d'autres activités génératrices de revenus. Lorsque tel est le cas, les activités d'éradication risquent non seulement d'avoir un impact plus réduit mais aussi d'encourager la poursuite de ces cultures et d'aggraver les souffrances humaines.

F. Autonomisation des communautés et intégration de la problématique hommes-femmes

21. L'ONUDC, pour qui le développement alternatif n'est pas chose nouvelle, a appris qu'il importe d'autonomiser les communautés locales pour mettre à leur disposition les moyens nécessaires de mieux faire entendre leurs voix au sein des instances chargées de la gestion des projets et de la prise de décisions. En Colombie, l'un des enseignements tirés de l'expérience est qu'appuyer la création et le renforcement des associations d'agriculteurs constitue la meilleure stratégie si l'on veut promouvoir un véritable développement aux échelons régional et local car cela débouche sur la création d'un capital social solide et, en définitive, sur un mécanisme de communication efficace entre le gouvernement, les autorités locales et les communautés d'agriculteurs. La création et/ou le renforcement d'associations d'agriculteurs est un élément qui contribue directement aux résultats des projets. L'un des éléments qui facilitent le plus le succès des programmes de développement alternatif est la capacité de doter les associations d'agriculteurs des talents de négociation dont ils ont tant besoin en organisant une formation dans des domaines comme la gestion, l'initiative, la démocratie, l'égalité, la pleine implication des hommes et des femmes et la responsabilité sociale. L'aboutissement ultime de ce processus est une communauté qui apparaît non pas comme étant le bénéficiaire mais plutôt comme l'initiateur et le responsable des projets, autre élément qui contribue à la durabilité des résultats.

22. Les efforts déployés par l'ONUDC pour promouvoir l'autonomisation des communautés ont récemment débouché sur une prise de conscience accrue de la nécessité d'assurer une participation appropriée des hommes comme des femmes aux programmes de développement alternatif. Il ressort d'une étude de cas réalisée par l'ONUDC dans le contexte du programme de développement alternatif mené en République démocratique populaire lao que les femmes ont vu leur autonomie s'accroître de plus en plus depuis l'élimination des cultures de pavot à opium. C'étaient les femmes qui accomplissaient près de 80% du dur travail que représente la production d'opium, mais c'étaient les hommes qui écoulaient l'opium sur le marché et qui contrôlaient le produit de sa vente. Depuis que la culture du pavot à opium a été éliminée, les femmes ont plus de temps pour cultiver des légumes, élever des animaux, tisser des étoffes et vendre elles-mêmes leur production, ce qui a renforcé leur autonomie et a rehaussé leur condition dans un grand nombre de régions montagneuses reculées.

23. Au Pérou, l'ONUDC s'emploie à autonomiser les communautés et les autorités locales par le biais de projets décentralisés. Le bureau de l'Office au Pérou continue de mettre à disposition de la Commission nationale pour le développement et une vie exempte de drogue (DEVIDA) les outils nécessaires pour être mieux à même de décentraliser les activités de lutte contre la drogue au profit des autorités locales et régionales. Jusqu'à présent, l'ONUDC a aidé la DEVIDA à créer sept sous-centres provinciaux décentralisés et à moderniser leur matériel de bureau de communication. L'Office a également contribué à l'élaboration d'un certain nombre d'études de faisabilité et de documents techniques pour faciliter les recherches et la formulation des projets. Chose toute aussi importante, les efforts qu'il a déployés au Pérou ont aidé à créer au sein de la DEVIDA un service de suivi des projets de lutte contre la drogue tendant à renforcer les capacités internes de suivre et d'évaluer l'impact des projets et de mettre au point des programmes appropriés et des interventions en temps réel.

G. Partenariats avec le secteur privé

24. L'ONUDC a derrière lui une riche histoire de partenariats avec beaucoup d'organisations internationales, d'institutions financières et d'organismes de développement. L'Office est en effet conscient de ce qu'un partenariat contribue beaucoup à garantir le succès et la durabilité des programmes. Simultanément, il sait qu'il importe de créer des alliances et des partenariats stratégiques avec le secteur privé et la société civile.

25. L'ONUDC s'emploie activement à établir des rapports et/ou à resserrer ses relations avec le secteur privé pour pouvoir tirer le meilleur parti possible du sens des responsabilités sociales qui fait aujourd'hui partie de la mission d'un grand nombre de sociétés du secteur privé. Un aspect important à cet égard est le rôle que le secteur privé joue dans la commercialisation des produits provenant du développement alternatif. En Colombie, par exemple, l'ONUDC a conclu un accord de commercialisation avec une grande chaîne française de supermarchés implantée partout dans le monde. Aux termes de cet accord, cette chaîne de supermarchés s'est engagée à s'approvisionner en cœurs de palmier et en haricots de Putumayo, en bananes de Meta, en tomates de Nariño, en haricots du sud de la province de Bolivar, en noix de coco de la côte du Pacifique (Tumaco) et en café de Cauca, ainsi

qu'à acheter 30 autres produits issus des projets de développement alternatif appuyés par l'ONUDC. L'Office a également noué un partenariat avec la société exportatrice Cooperativa del Sur del Cauca (COSURCA) pour exporter du café provenant de l'agriculture biologique à ses clients internationaux, et il a signé un accord de commercialisation avec une grande société multinationale qui se chargera de vendre le lait produit dans le cadre des projets réalisés par l'ONUDC à Caquetá. Ces accords de commercialisation avec le secteur privé ont beaucoup transformé l'approche traditionnelle du développement alternatif: en assurant des débouchés aux produits provenant des projets de développement alternatif, ils contribuent beaucoup à la durabilité des activités de l'ONUDC.

26. De même, en République démocratique populaire lao, l'ONUDC s'est associé à des négociants privés pour commercialiser des produits forestiers non ligneux, des produits de l'élevage, du maïs et des textiles.

27. Au Pérou, un accord de partenariat stratégique a été signé par les trois associations de producteurs d'huile de palme établies par des projets de l'ONUDC pour promouvoir la contribution au développement socio-économique de la production d'huile de palme et pour renforcer les associations d'agriculteurs. L'ONUDC a également encouragé d'autres alliances commerciales stratégiques entre de grandes sociétés multilatérales d'Espagne, de Suisse et d'autres pays et des entreprises péruviennes pour la commercialisation de cacao, de café, de cœur de palmier et d'huile de palme. En association avec l'Ambassade de France au Pérou, l'ONUDC a organisé une autre alliance stratégique entre l'Asociación de Ganaderos y Agricultores del Palcazu (AGADIPAL) et un important éleveur français en vue de l'amélioration génétique des troupeaux de bovins. Ces efforts mettent en relief à la fois le caractère prometteur des partenariats avec le secteur privé et la large gamme de possibilités qui s'offrent à cet égard. Les alliances stratégiques créées entre les projets de l'ONUDC, le secteur privé et des sociétés étrangères d'import/export promettent aux entreprises agricoles péruviennes de vendre pour quelque 36 millions de dollars par an de café haut de gamme, de cacao d'origine biologique et de cœur de palmier sur les marchés très exigeants du Japon, de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Les projets de l'ONUDC sont déjà à l'origine de 10% du total des exportations péruviennes de café, de 34% des exportations de cœur de palmier et de 55% des exportations de cacao.

28. Lorsqu'il s'emploie à établir ce type d'alliance ou à renforcer ces partenariats, l'ONUDC n'a pas exclusivement en vue le secteur privé et les organisations internationales, institutions financières et organismes de développement, mais aussi la société civile en général. L'Office est pleinement conscient de l'importance du rôle que joue la société civile en façonnant l'élaboration des politiques et des programmes de développement alternatif. Les concepts et les points de vue de la société civile sont la clé du dialogue ouvert qui est indispensable si l'on veut améliorer la formulation et l'articulation des politiques. Dans ce contexte, l'ONUDC ne néglige aucun effort pour atteindre tous les secteurs de la société civile qui devraient être associés au développement alternatif. Sur le terrain, l'Office continue de travailler avec la société civile pour promouvoir le développement alternatif à la lumière de la situation propre à chaque pays.

H. Renforcement des capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

29. Dans le cadre des initiatives entreprises pour étoffer ses capacités internes d'assurer l'impulsion nécessaire et de donner des indications techniques aux États Membres et aux institutions associées, l'ONUDC a accru les effectifs du service du siège qui s'occupe du développement alternatif pour les porter d'un à deux administrateurs à plein temps. Ce service s'emploiera à fournir une assistance technique aux États Membres et aux bureaux extérieurs dans les domaines de la formulation des politiques ainsi que de la conception, de l'exécution, de l'évaluation et du suivi des projets. Une réunion d'un groupe d'experts a été convoquée en décembre 2005 afin d'obtenir des avis externes indépendants sur la façon dont l'ONUDC pourrait améliorer l'efficacité de ses interventions, étant donné la fluidité qui caractérise actuellement les activités de lutte contre la drogue axées sur le développement. De même, l'Office a entrepris d'incorporer les conclusions de son rapport final de synthèse, intitulé "*Le développement alternatif: Évaluation thématique globale*"[1] à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de son programme. En outre, l'ONUDC intégrera à ses activités les conclusions du rapport établi par le Groupe indépendant de l'évaluation en novembre 2005, intitulé "Évaluation thématique des initiatives de développement alternatif de l'ONUDC", afin de rationaliser les processus internes et de repenser l'approche qui sous-tend les programmes globaux de développement alternatif de l'ONUDC.

III. Conclusions

30. Il ressort clairement des progrès accomplis sur la voie de l'application de la résolution 48/9 qu'il existe un solide engagement politique de la part des États Membres, des organisations internationales, des organismes de développement et des institutions financières. Toutefois, faute de ressources techniques et financières stables, il a été difficile de refléter ce solide engagement politique dans une action efficace sur le terrain, comme en témoignent clairement le nombre de projets ainsi que d'idées et de concepts de projets qu'il n'est possible de financer qu'en partie ainsi qu'une analyse de la portée des activités et des statistiques illustrant le nombre de familles qui ont bénéficié des projets de développement alternatif ou y participent. Il est clair qu'il faut redoubler d'efforts pour élargir la couverture des projets.

31. Il importe tout autant de tenir compte de l'impact que certaines politiques commerciales et certains systèmes de préférences peuvent avoir et ont effectivement sur la commercialisation des produits issus du développement alternatif. Il est clair que la question des subventions et leur impact sur la compétitivité des produits provenant des activités de développement alternatif sont loin d'être bien compris.

32. Il faut par ailleurs examiner plus avant la question de l'emploi d'indicateurs, comme le nombre de cultures illicites qui ont été éliminées, pour mesurer le succès des efforts de développement alternatif. Il importe d'utiliser des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière d'amélioration du bien-être social, comme le nombre de nouvelles activités génératrices de revenus qui ont été créées, pour mesurer l'impact des projets et offrir ainsi une base sur laquelle puissent être prises les décisions de financement.

33. Bien qu'un certain nombre d'institutions financières internationales et d'États Membres reconnaissent la nécessité de replacer les activités de lutte contre la drogue orientées vers le développement dans le contexte d'une stratégie de développement plus large, cela ne se manifeste pas encore assez dans la pratique, comme en témoignent les nombreux exemples d'efforts qui font double emploi ou qui ont été voués à l'échec du fait que le développement alternatif n'avait pas été intégré aux programmes nationaux de développement en général.

34. L'attention insuffisante que certains États Membres et organismes de développement ont accordée aux droits de jouissance foncière, aux mécanismes de microcrédit et à l'appui en matière de commercialisation a entravé la réalisation des projets et compromis la durabilité des activités.

35. Il est indispensable, si l'on veut que les projets soient couronnés de succès, que le secteur privé fournisse lui aussi un appui en matière de commercialisation et de promotion de la production. Pour la plupart, les projets qui ont réussi à attirer le secteur privé ont pu atteindre les objectifs fixés en matière de commercialisation et surmonté l'élément qui limite le plus la productivité des projets, à savoir l'absence de débouchés. Le rôle que joue la société civile dans l'élaboration des politiques et des activités est incontestablement important et, jusqu'à présent, a débouché sur un dialogue ouvert entre les décideurs, praticiens et chercheurs.

36. L'ONUDC est pleinement conscient de l'importance que revêtent les activités de répression et les efforts d'éradication dans le contexte des projets de développement alternatif et comprend la nécessité de conjuguer l'éradication à des mesures orientées vers le développement, mais considère qu'il faut, dans le cas de chaque projet, mesurer l'impact que l'éradication des cultures peut avoir sur l'objectif d'ensemble consistant à créer des conditions sociales et économiques appropriées pour dissuader les agriculteurs de cultiver des plantes servant à fabriquer des drogues illicites. L'on peut citer des exemples dans lesquels un effort d'éradication entrepris en l'absence de systèmes appropriés d'appui dans les domaines économique et social a clairement eu, dans l'immédiat, des résultats allant à l'encontre du but recherché.

37. L'ONUDC, bien qu'ayant renforcé ses capacités internes d'appui technique, devra continuer d'évaluer ses politiques actuelles pour pouvoir ensuite identifier l'approche qu'il suivra à l'avenir à la lumière des ressources limitées qui sont disponibles et du caractère dynamique des cultures illicites.

IV. Recommandations

38. Les organisations internationales, les institutions financières, les organismes de développement et les États Membres doivent fournir un financement stable et suffisant pour la mise en œuvre de programmes et de projets de développement alternatif. L'on ne peut pas attendre des projets qu'ils donnent tous les résultats initialement visés si leur financement est insuffisant et sporadique. Il importe que les donateurs aient à l'esprit ces réalités lorsqu'ils prennent leurs décisions de financer des projets et que les organismes de développement en tiennent compte aussi lors de la conception des projets.

39. Bien que certains progrès aient été accomplis, il faudra redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre à la communauté financière internationale l'importance que revêt l'intégration d'interventions de lutte contre la drogue orientées vers le développement à l'ensemble des programmes nationaux de développement des États Membres concernés. Tous les États Membres intéressés et la communauté internationale doivent intégrer le développement alternatif aux programmes de développement de caractère plus général.

40. La communauté internationale est instamment engagée à aider les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des programmes de développement alternatif préventif, soit en les incorporant à leurs activités de développement de caractère plus général, soit en mettant en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, en association avec les institutions financières internationales.

41. Les États Membres, les organismes internationaux de développement et les institutions financières, de même que les donateurs, devront veiller à ce qu'un soin approprié soit apporté à la conception des activités de développement. À cette fin, un financement adéquat devra être fourni pour pouvoir entreprendre des études de faisabilité et des recherches sur les forces qui animent les cultures illicites.

42. Les programmes et les projets appuyés ou exécutés par la communauté internationale et par les États Membres doivent tenir compte de l'importance fondamentale que revêt la jouissance foncière pour le développement rural. À ce propos, dans toute la mesure possible, les projets de l'ONUDC comporteront, dans le contexte des programmes de développement alternatif existants, des activités visant à promouvoir l'enregistrement des titres de propriété foncière. De même, l'Office devra défendre ce concept au stade de la conception des projets, en association avec ses autres partenaires et avec les États Membres.

43. L'ONUDC prendra l'initiative de mobiliser le concours du secteur privé, en particulier des grandes sociétés multinationales, pour solliciter leur assistance aussi bien technique que financière afin d'appuyer les projets de développement productif. L'Office devra étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes régionaux d'appui en collaboration avec le secteur privé et nouer d'étroits rapports de collaboration avec les autres organisations régionales qui opèrent dans ce domaine, comme l'Union africaine et l'Organisation des États américains.

44. Pour utiliser au mieux les ressources limitées qui sont disponibles et œuvrer dans l'intérêt général de tous, l'ONUDC évaluera son approche actuelle du développement alternatif à la lumière de points de référence comme les conclusions du rapport intitulé "*Le développement alternatif: Évaluation thématique globale*" et le rapport du Groupe indépendant de l'évaluation intitulé "Évaluation thématique des initiatives de développement alternatif de l'ONUDC" (voir le paragraphe 29 ci-dessus).

45. L'ONUDC s'emploiera tout particulièrement à resserrer sa coordination avec les organismes nationaux de contrepartie afin d'éviter les chevauchements d'efforts et de ne pas appuyer des activités entreprises de façon isolée sans être reliées à d'autres initiatives semblables. Ainsi, les projets tendront à mobiliser une large gamme d'institutions nationales de développement pour obtenir qu'elles fournissent un appui dans des domaines spécifiques comme la conservation de l'environnement, l'accès au microcrédit, l'accès à la propriété foncière, l'enregistrement des droits de

propriété foncière et le renforcement des capacités opérationnelles des communautés et des institutions locales.

46. Pour tirer pleinement parti des investissements déjà effectués dans les programmes de développement alternatif, l'Office veillera à ce qu'il soit mis en place des mécanismes permettant d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales et s'emploiera à promouvoir la coopération entre États Membres.

47. L'ONUDC renforcera ses capacités de base pour mieux servir la communauté internationale. Il renforcera également ses capacités de jouer le rôle de centre d'excellence pour fournir des informations, une assistance technique et des avis en matière de politique générale aux États Membres ainsi qu'aux organisations internationales, aux organismes de développement et aux institutions financières.

48. L'ONUDC a entrepris une étude sur le marché mondial du cannabis dont les résultats aideront les États Membres à élaborer des politiques appropriées.

49. L'Office entamera un processus de concertation avec les États Membres intéressés, la communauté internationale et la société civile pour définir le rôle qu'il pourra jouer à l'avenir dans la mise en œuvre de programmes de développement alternatif et pour élaborer une politique d'ensemble afin d'aider les États Membres à réaliser les objectifs reflétés dans le Plan d'action concernant la coopération internationale en matière d'éradication des cultures illicites et de développement alternatif (résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale) ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, annexe).

Notes

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.XI.13.